Image not found or type unknown

Besoin d'aide pour prestation rsa

Par **MARYLYS40**, le **28/09/2018** à **10:37**

Bonjour
je suis bénéficiaire du RSA depuis 3 ans, j'ai encore un enfant à charge qui a 14 ans. Je n'ai que ce seul revenu pour vivre. Il est inscrit sur les sites concernés que le calcul du RSA se fait de la façon suivante:
RSA=(montant forfaitaire RSA)-(revenus du foyer + forfait aide au logement)
Dans mon cas le forfait RSA est de 943,29€
Le forfait au logement pour 2 personnes est de 132,22€
Je n'ai aucun revenu
943,29-(0+132,22)=811,07€
Or depuis + d'1 an je n'ai jamais dépassé + de 600€ de versement de RSA (depuis le mois de mai je suis a 599,51€ et avant mai 545,75€)
Contacter la Caf ils me disent que mon barème n'est pas le même pour le calcul..je pensais que les montants indiqués en forfait servaient justement de barème...
Il y a t'il ici une personne susceptible de me dire ce que je devrait toucher exactement et comment faire valoir mes droits si tel était dans le cadre d'un remboursement de la part de la Caf? en vous remerciant

Par **tomrif**, le **28/09/2018** à **12:12**

bonjour,
un parent isolé avec un enfant sans revenu doit bien toucher 811€.
une explication possible au fait que vous ne touchez que 600€ est que vous avez une autre ressource (pension alomentaire, alloc ...) dont vous ne nous parlez pas d'environ 200€.

Par **MARYLYS40**, le **28/09/2018** à **12:58**

bonjour et merci d'avoir répondu tomrif. Non je ne perçois aucun aute revenu, ni pension alimentaire ni allocation familiale (1 seul enfant à charge). Je suis honnête dans mes propos et démarche auprès de la Caf. Cette dernière est parfaitement au courant qu'il n'y a pas de pension et applique une sanction à ce titre sur mon RSA de 93€/mois.
Mais si comme vous dites je devrais bien percevoir (ce que je pense fortement aussi) 811€ - les 93€ de sanction je devrais tout de même avoir 718€ tous les mois et ce depuis presque 1 an

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés